



ARISTOPHIL
LETTRES & MANUSCRITS

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

France

Paris, lundi 23 mars 2015

Madame, Monsieur,

Je vous informe que par jugement en date du 16 février 2015, le Tribunal de Commerce de PARIS a ouvert une procédure de redressement judiciaire à l'égard de la société ARISTOPHIL.

Ce même jugement a désigné Maître Gérard PHILIPPOT en qualité d'Administrateur Judiciaire avec mission d'administrer l'entreprise et nommé la SELAFA MJA, 102, rue du Faubourg Saint Denis - CS 10023 - 75479 PARIS Cedex 10, prise en la personne de Maître Valérie LELOUP-THOMAS et la SELARL EMJ, 62 bd de Sébastopol 75003 PARIS, prise en la personne de Maître Bernard CORRE en tant que Mandataires Judiciaires.

Une période d'observation de deux mois a été ouverte par le jugement précité.

A l'expiration de ce délai, le Tribunal ordonnera la poursuite de la période d'observation s'il lui apparaît que l'entreprise dispose à cette fin des capacités de financement suffisantes dans la perspective d'un plan de redressement ou de cession.

A défaut, il prononcera la liquidation judiciaire.

Conformément aux dispositions légales, il sera procédé à l'inventaire des actifs appartenant en propre à la société ARISTOPHIL et à l'identification de ceux qu'elle détenait en nature à l'ouverture du redressement judiciaire, susceptibles d'être revendiqués par un tiers.

.../...

ARISTOPHIL - SAS au capital de 30 000 000 €

Siège social : 21, rue de l'Université - 75007 Paris - Tél : +33 (0)1 42 60 00 00

Service administratif : 222, boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - Tél : +33 (0)1 56 88 60 10

RCS Paris B 445 214 430 - SIRET 445 214 430 00057 / SIRET 445 214 430 00040 - TVA INTRA : FR56445214430 - Code NAF 4779Z
www.aristophil.com

Pour la réalisation de cet inventaire, le Tribunal de Commerce de PARIS a désigné deux Commissaires-Priseurs Judiciaires ; deux experts seront également nommés.

A ce titre, il appartiendra à chacun des titulaires d'un contrat de type AMADEUS de revendiquer la propriété du ou des biens lui appartenant entre les mains de Maître Gérard PHILIPPOT 60 rue de Londres 75008 PARIS dans un délai de 3 mois suivant la date de publication (10 mars 2015) du jugement ouvrant la procédure de redressement judiciaire par lettre recommandée avec demande d'avis de réception et d'en adresser une copie aux Mandataires Judiciaires.

Par ailleurs, il conviendra également que chacun des titulaires d'un contrat de type AMADEUS réponde à l'invitation reçue, ou à recevoir, des Mandataires Judiciaires (Maîtres LELOUP-THOMAS et CORRE) à déclarer sa créance dans l'hypothèse où il se situerait dans les cas y mentionnés, à savoir :

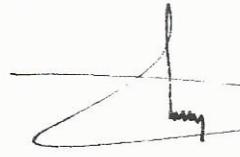
- il justifierait d'une levée d'option d'achat exercée par la société ARISTOPHIL,
- il n'aurait pas été livré de la collection à la date du redressement judiciaire.

En l'état, toute opération d'achat ou de rachat des lettres et manuscrits est suspendue.

Nous vous tiendrons informés de l'évolution de la procédure de redressement judiciaire.

Dans cette attente,

veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.


Gérard PHILIPPOT



ARISTOPHIL - SAS au capital de 30 000 000 €

Siège social : 21, rue de l'Université - 75007 Paris - Tél : +33 (0)1 42 60 00 00

Service administratif : 222, boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - Tél : +33 (0)1 56 88 60 10

RCS Paris B 445 214 430 - SIRET 445 214 430 00057 - SIRET 445 214 430 00040 - TVA INTRA : FR56445214430 - Code NAF 4779Z
www.aristophil.com